

# RANDONNÉE N° 65

Circuit de la Prée de Cossé-le-Vivien




84% de chemins verts et voie douce

Distance : 9.8 km

Durée : 3 h 15

Suivre signalétique :



 Départ : Parking Prée de Cossé, Rue Paul Bigeon

 Circuit de la Prée

 Voie Verte Laval/Renazé

 Toilettes

 Bar / Café

 Pique nique

 Plan d'eau

 Restaurant

**TERRITOIRE  
DES POSSIBLES**  
www.paysdecraon.fr

# CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES



Tracés GPX disponible sur l'application Cirkwi

# CIRCUITS DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

- 1** Au départ du parking de la Prée de Cossé, avenue Paul Bigeon, traverser l'avenue et prendre la rue St Julien. Remonter la rue puis prendre à gauche dans la rue du chemin de l'Abattoir. Après 40 m, tourner à droite dans l'allée piétonnière entre les numéros 16 et 18.
- 2** Suivre le sentier piétonnier qui longe le lotissement sur environ 600 m.
- 3** Au bout du chemin, en arrivant sur la route goudronnée, prendre à droite le sentier entre un talus planté et les habitations. Suivre ce sentier jusqu'au bassin d'orage en bas de la zone d'activités.
- 4** Traverser au passage piéton à l'entrée de la zone d'activités des Rues et prendre le sentier le long des platanes bordant la RD771. Longer les platanes jusqu'au départ de la voie douce et prendre à gauche sur la voie douce jusqu'au pont cadre passant sous le contournement routier.

**5** Passer dans le pont cadre pour rejoindre le sentier herbé. Suivre ce sentier sur 750 m.

**6** A la fin du sentier, tourner à droite en direction de Courbeville. Longer la route dans l'espace délaissé entre la haie et la voie sur 200 m puis revenir sur l'accotement pendant 300 m jusqu'au lieudit La Tramontane. Prendre le chemin goudronné à droite et revenir sur le sentier déjà emprunté puis repasser dans le pont cadre pour rejoindre la voie douce.

Prendre à droite sur la voie douce et après 660 m traverser au rond point et prendre en face le sentier en herbe. Aller à gauche jusqu'au chemin de la Besnardière.

**7** Là, prendre à droite dans le chemin goudronné puis après 75 m, prendre à gauche dans le sentier bordé d'arbres. Poursuivre jusqu'à la route de la Petite Besnardière. Arrivé sur la route, prendre à gauche et suivre la route jusqu'à l'entrée de bourg.

**8** Avant le panneau d'entrée de bourg, prendre à droite le sentier de terre. Le suivre sur 500 m en longeant les habitations du lotissement jusqu'au plan d'eau communal.. Contourner le plan d'eau et profiter d'une pause sur le site puis revenir jusqu'à l'entrée du parking.

**9** Tourner à gauche sur la route goudronnée pour revenir sur la route principale (Route de Méral). Traverser la route et prendre en face la route de la Tualière. Continuer sur 230 m.

**10** Tourner à gauche dans le chemin de pierres et poursuivre sur 300 m jusqu'à rejoindre une route goudronnée. Là, prendre à droite et continuer sur 200 m jusqu'au chemin des Noës.

**11** Tourner à gauche dans le chemin et poursuivre jusqu'au local communal. Prendre à gauche la passerelle qui franchit le ruisseau et suivre à gauche le chemin de Soulioche qui vous mènera Rue de Soulioche.  
Prendre à gauche dans la rue et continuer jusqu'à la rue de Nantes (face à la Mairie).

**12** Tourner à gauche dans la Rue de Nantes et continuer jusqu'à la rue de Bretagne.  
Au départ de la rue de Bretagne, prendre à gauche la rue de la Tannerie, traverser la place de l'étang. Remonter la rue de l'Etang tout droit jusqu'à la Rue de Bretagne.

**13** Tourner à droite dans la rue de Bretagne et après 90 m rentrer dans le parc communal à gauche.  
Traverser le parc jusqu'à l'amphithéâtre de verdure et remonter les marches le long des bancs jusqu'à la rue St Jacques. Tourner à gauche dans la rue St Jacques jusqu'à la rue de la République. Dans la rue, prendre à gauche et continuer jusqu'à votre point de départ.

